

Synthèse: Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise

Les structures juridiques

	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)	Société à responsabilité limitée (SARL)	Société anonyme (SA)	Société par actions simplifiée (SAS) Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
Associé(s)	Une personne physique ou morale	2 à 100 personnes physiques ou morales	Au minimum 2 personnes physiques ou morales (7 pour les sociétés cotées en bourse)	Au minimum une personne physique ou morale
Dirigeant(s)	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques)	Un ou plusieurs gérants (personnes physiques)	Un conseil d'administration de 3 à 18 membres, avec un président désigné parmi eux	Un président (personne physique ou morale), obligation d'un représentant légal
Capital social	Libre	Libre	Au minimum 37 000 euros	Libre
Régime social du/des dirigeant(s)	Travailleur non salarié (associé unique) ou assimilé-salarié (plusieurs associés)	Travailleur non salarié (gérant majoritaire), assimilé-salarié (gérant égalitaire ou minoritaire)	Assimilé-salarié (président du conseil d'administration)	Assimilé-salarié (président)
Imposition des bénéfices	Impôt sur le revenu (personne physique – possibilité d'impôt sur les sociétés), impôt sur les sociétés (personne morale)	Impôt sur les sociétés dans la plupart des cas	Impôt sur les sociétés dans la plupart des cas	Impôt sur les sociétés dans la plupart des cas

Le choix de la structure juridique en fonction des objectifs et des moyens de l'entrepreneur

- des motivations patrimoniales (responsabilité illimitée ou limitée), humaines (seul ou à plusieurs), matrimoniales
- des objectifs sociaux (régime des indépendants, travailleurs non salariés)
- des motivations fiscales (impôts sur le revenu/sur les sociétés)
- des moyens financiers et matériels

Le choix à partir d'autres critères

- le choix de l'auto-entrepreneur
- le choix en fonction de l'évolution de l'entreprise

Grandir, partager les responsabilités et le pouvoir, trouver des financements, assurer la pérennité de la structure

Le choix des formes juridiques de l'économie sociale et solidaire

- Objectif : valorisation de l'être humain au dessus du capital
- Modes de gestion et décisions démocratiques et participatives
- Pas de profit personnel et réinvestissement des bénéfices

Mots clés: EI • EURL • SARL • EURL • SA • SAS • SASU • ESS • Coopérative • Mutuelle